

Conseil Municipal du 18/06/2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur IMMER Alain, délibérant à nouveau sur le Compte Administratif 2018, suite au contrôle de légalité ayant relevé une irrégularité formelle lors du vote précédent, dressé par Emile REICHER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote et arrête à l'unanimité à nouveau le Compte Administratif 2018.

Sous la Présidence de M. Emile REICHER, Maire, le conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Suite à la demande d'adhésion des Communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains, considérant la position géographique et le caractère frontalier de ces deux communes ainsi que le travail commun déjà engagé avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs sur de nombreux dossiers, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'extension du périmètre communautaire de la CCCE aux communes de Haute-Kontz et de Contz-le-Bains à compter du 1er janvier 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir l'action de la Fondation du Patrimoine en acceptant le tarif d'adhésion de 75 €.

Le compte rendu d'activité 2018 concernant le lotissement communal, présenté par la SODEVAM, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur LEBRUN, l'ouvrier communal, ayant sollicité l'attribution d'un logement communal par courrier adressé en mairie et l'appartement communal situé 64A rue de l'Eglise, se libérant à compter du 1er juillet 2019, le Conseil Municipal décide de proposer ce logement à Monsieur LEBRUN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à l'encaissement de deux chèques :

- un chèque de 166,43 €, au titre d'un remboursement de la cotisation d'assurance GROUPAMA pour le camion de pompier mis au rebut
- un chèque de 14,23 € émis par ORANGE en remboursement d'un trop-perçu

Dans le cadre d'une bonne gestion des espaces verts communaux et considérant l'état du matériel actuellement utilisé par l'ouvrier communal, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, de procéder à l'achat d'un nouvel équipement d'entretien des espaces verts, suivant un devis établi par la société HACKEL pour un montant total de 20 466 euros TTC. Monsieur Alain IMMER est chargé par le Conseil d'intervenir auprès de la société afin d'établir un échelonnement des paiements.

Suite au courrier de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) du 15.05.2019, concernant une demande de remboursement d'un trop-perçu de l'aide, versée en 2018 dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion de Madame RITT Anaëlle, la régularisation de ce trop perçu passant par l'émission d'un mandat au compte 673 émis au nom de l'ASP et ne disposant pas actuellement de crédits budgétaires au 673 mais des crédits ouverts au 022 "dépenses imprévues", le conseil décide de faire un virement de crédit du 022 vers le 673.

Suite, au courrier de trois agriculteurs de Beyren-lès-Sierck, lu au Conseil Municipal du 22 mars 2019, demandant la remise en état du gué afin de pouvoir le franchir sans détériorer leur matériel, le Maire a sollicité les services de Moselle Agence Technique (MATEC). Un représentant de la MATEC s'est rendu sur place afin d'évaluer la situation du gué. A l'issue de

cette visite, la MATEC a finalement renvoyé la commune vers la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence GEMAPI.

Dans le but d'éviter le passage de véhicules sur les terrains agricoles de Monsieur Sébastien FORRETT, dû à l'état dégradé du chemin attenant, le Conseil Municipal décide de proposer à Monsieur FORRETT de venir retirer en mairie un bon d'enlèvement de calcaire afin qu'il puisse combler les creux rendant le chemin impraticable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution des projets en cours sur le territoire de la commune, à savoir :

- Projets d'urbanisme : permis d'aménager de la SODEVAM, projet de la société RENOV&BUILD, projet des pavillons de Beyren, permis de construire de Monsieur FONCK Pascal, projets de Monsieur TRAVESSA MENDES et Madame REITER et projet de DUHO immobilier
- Avenir de l'école communale
- Modification et révision allégée du PLU
- Aménagement de la route de Gandren qui fera l'objet d'une réunion publique le mardi 9 juillet 2019 à 19h00 au foyer.
- Passage du gué
- Réfection de l'église Saint-Barthélemy
- Rénovation du Foyer Le Clos
- Rafraîchissement des façades de la Mairie

L'ensemble des projets présentés fera l'objet d'un article détaillé lors de la publication du prochain bulletin communal *La vie chez nous*.

Le Conseil Municipal s'est terminé avec l'annonce du Maire de sa décision officielle de ne pas se représenter lors des élections municipales de 2020.